

# nouveau pouvoir

Publié par la Fédération Nationale des Enseignants Québécois  
1601 rue Delorimier, Mtl, H2X 4M5

Vol 10 — No 5

Mars 1981

À VENIR

## Des coupures qui vont trancher dans le vif...!

3-4-5-6 mars

Conseil confédéral à Québec

7 mars

réunion école-société à Montréal

8 mars

Journée internationale des femmes (dans les régions)

9-10 mars

Bilan du comité de stratégie

10 mars

Comité de surveillance des finances

16 mars

Réunion d'équipe

19-20 mars

Session d'application CEGEP à Montréal

26-27-28-29 mars

Conseil fédéral à Québec

Le gouvernement annonçait en décembre des coupures de près d'un milliard dans le secteur public, dont 165 millions dans l'éducation et 137 millions aux affaires sociales.

Le sous-ministre Girard, au nom du gouvernement, a rencontré les organisations patronales et syndicales pour leur faire part des réductions prévues au budget de 1981-1982.

C'est ainsi que la FNEQ a eu droit à des informations dont nous pouvons tout de suite tirer les conclusions suivantes afin de nous mieux préparer à intervenir — sous toutes les formes où nous le pourrons.

Ces coupures appelées pudiquement réduction du taux de croissance vont devoir trancher dans le vif.

Si les enseignants sont partout protégés par la norme maître-étudiant, il n'en va pas de même du personnel de soutien ni des professionnels non-enseignants à tous les niveaux.

Par ailleurs, les enseignants protégés par les conventions collectives alors qu'on coupe ailleurs, seront sur la sellette. On attendra d'eux le plus haut taux de productivité, a dit le sous-ministre, et on voudra selon toute vraisemblance les contrôler et les stimuler.

L'éducation des adultes n'est protégée par aucune convention collective, si bien qu'on y sabrera. De plus, on peut être certain que l'application même des conventions collectives sera rendue partout plus stricte sinon davantage...

Comment en effet pourra-t-on créer à l'UQAM le nombre de nouveaux postes de pro-

fesseurs prévus à la convention collective avec une telle réduction des budgets? Dans quelles conditions se trouvent les chargés de cours pour négocier l'amélioration de leurs conditions de travail?

Plus, comment pense-t-on seulement freiner le recours des universités à l'utilisation du "cheap labor" que représentent les chargés de cours dans les conditions prévues de restrictions budgétaires — et la démocratisation, qu'en est-il si on réduit le budget de l'aide aux étudiants?

Dans les CEGEP, l'éducation des adultes, très touchée par la nouvelle budgétisation, va encore en prendre un nouveau coup, plus sérieux — les budgets, nous annonce-t-on, seront carrément coupés — par rapport à cette année. Bien sûr, le représentant du gouvernement insiste pour dire qu'ils entendent maintenir les services mais en forçant des frais d'inscription obligatoire pour les étudiants-adultes, en augmentant le nombre d'étudiants par groupe à l'éducation des adultes pour qu'il atteigne celui des étudiants réguliers, en faisant enseigner à l'éducation des adultes des professeurs mis en disponibilité. Ces moyens, à notre connaissance, sont insuffisants, nettement insuffisants. Les PNE de CEGEP affiliés à la CSN se sont penchés sur la réelle budgétisation à l'éducation des adultes pour 1980-81 et leurs conclusions quant à ses seuls effets pour l'année en cours sont alarmantes. Ces effets multipliés à leur tour par une diminution nette des budgets, ne pourront être compensées d'aucune façon par les mesures annoncées. C'est une bien étrange façon

d'attendre la commission JEAN que de sabrer dans ce qui existe d'éducation des adultes.

À l'élémentaire-secondaire, on a déjà vu que le gouvernement avait inscrit dans la loi 113, pour mettre fin à la grève des enseignants de la Mauricie, l'interprétation patronale de la tâche qui vise à donner à tous les professeurs le nouveau maximum négocié de la tâche: la norme n'est pas arbitraire, ont-ils appris.

Enfin, les collèges privés seront touchés à leur tour et l'intention du Ministère c'est qu'ils le soient en même temps que le public et non suivant le mode de subvention prévu dans la loi de l'enseignement privé, ce qui forcera le Ministère à en trouver le moyen.

Nous saurons les chiffres précis à l'occasion du discours du budget, mais ceux qui nous ont été avancés par le sous-ministre, en primeur et qui coïncident avec le chiffre global de 165 millions annoncé dès la fin de décembre, confirment toutes nos craintes.

Il faudra attendre les chiffres des revenus de l'État, de la prévision d'inflation de même que les choix d'investissement politiques du gouvernement que Parizeau pour faire une critique plus complète, mais déjà on peut prévoir que le P.Q., qui s'était fait élire sous bien d'autres augures, va lancer les élections en sabrant dans les "dépenses" du secteur public, c'est ce qu'il dira; nous insisterons, nous, pour dire que ce sont des services à la population qu'il coupe, et parmi eux l'un des services les plus importants à long terme pour un peuple qui en a encore bien besoin: **l'accès à l'éducation.**

### Front Commun — bilan en cours

Le bilan de la dernière négociation du secteur public, du dernier Front commun, est en cours dans toutes les fédérations. À la FNEQ, il implique les syndicats de CEGEP et de collèges privés et à un autre degré les syndicats d'université. Un bulletin-questionnaire a été produit par le CCNSP en collaboration avec chaque fédération du secteur public. Les délais sont un peu plus courts que prévus, mais nous espérons que l'intérêt de participer à ce bilan est évident. Après 3 fronts communs plus difficiles les uns que les autres, la menace du PLQ de ne plus faire de négociations centralisées pourrait tomber en terrain fertile si nous ne pre-

nons les devants pour faire encore une fois la mesure des avantages et des inconvénients du Front commun et proposer des moyens concrets de ne pas nous retrouver divisés en fin de course comme nous l'avons été. Le bilan est un moment essentiel. Et les circonstances particulières que nous vivons pourraient même être l'occasion d'un retour-évaluation sur les 3 derniers fronts communs. La solidarité ne se prépare pas à la dernière minute et s'accommode mal d'ultimatums et d'ignorance des enjeux réels. C'est un vrai débat qu'il faut alimenter à tous les niveaux.

### LES PETITES CRÉANCES

Le 19 février, l'audition des requêtes des étudiants du CEGEP de St-Jérôme pour "perte de connaissances académiques" durant le conflit des non-renouvellements de 1978, reprenait devant le Juge Jacques Duquette de la Cour des Petites Créances.

L'audition a été ajournée au 17 mars, les étudiants devront alors mettre en preuve leurs dommages et argumenter sur leur réclamation, les autres parties devant faire leur plaidoyer.

Nous en reparlerons plus longuement dans le prochain Nouveau Pouvoir.

# santé-sécurité au travail:

## LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES AUSSI SONT DANGEREUX!

La première session de formation FNEQ sur la santé et la sécurité a été une découverte pour l'ensemble des participants: il y a dans les collèges de très nombreux et graves problèmes pour peu qu'on y regarde à 2 fois.

Voici le résultat du tour de table qui n'est pourtant qu'un premier regard.

### Les dangers de feu

Depuis 1972, 3 incendies majeurs: le cegep de Valleyfield, Rouyn, Jonquière et de nombreux autres de moindre importance. Pourtant pour les 20 collèges représentés à la session, aucune procédure d'évacuation n'existe, aucun exercice d'évacuation n'a été fait depuis longtemps. Qui plus est, les sorties de secours cadenassées de l'intérieur, les sections de bâtiment avec une seule sortie sont foison. Sans parler des CEGEP-labyrinthe ou des CEGEP-aveugle (sans fenêtre) où, comme à Jonquière, il a fallu enfoncer le mur avec une grue pour pouvoir circonscire et éteindre le feu.

### Des locaux inadéquats

Il n'y a pas que l'effort physique ou intellectuel qui produit la fatigue, celle-ci peut provenir ou être grandement augmentée par une oxygénation insuffisante de l'air respiré, par une chaleur au-dessus de la normale, par le bruit trop fort ou continu comme le grésillement des lumières néons, par l'absence de fenêtres; quand tous ces facteurs se combinent, comme dans plusieurs CEGEP de construction récente, la capacité de travail est fort diminuée, la fatigue grande, le stress important.

### Les écarts de température

Quand un enquêteur établit que, pendant la durée d'un cours, la température d'un local peut passer de 65° à 85° F, il y a un problème important de condition d'enseignement. Tel est le cas pour une série de locaux du collège d'Alma.

### Les départements d'arts plastiques

Des hottes insuffisantes ou mal placées, donc de la poussière, des vapeurs toxiques, sont monnaie courante dans les départements d'arts plastiques.

### En chimie à Valleyfield

Les profs du département de chimie de Valleyfield, venus à la conclusion que leur laboratoire était dangereux, ont établi une longue liste de modifications à faire. Ils ont

fait venir un inspecteur du Ministère du Travail qui a doublé la liste et forcé le collège à plusieurs aménagements qui sont en cours.

### La pollution dans un pavillon à Dawson

Trois professeurs sont morts des suites de désordre sanguin mais le lien n'a pu être fait de façon certaine avec le haut taux de pollution. Un professeur du même pavillon a donné naissance à un bébé mort-né; là non plus, il n'y a pas de preuve, mais les professeurs sont inquiets et en colère. Le pavillon est situé près de l'autoroute est-ouest, c'est une ancienne usine transformée en local temporaire qui a tendance à devenir permanent.

### En mécanique

Encore à Valleyfield, un prof de mécanique est mort. On a trouvé dans son sang une dose élevée de scyanure d'hydrogène. Le four qui dégage du scyanure a été inspecté — il correspondait aux normes, mais là encore le doute est persistant. La revendication à l'effet que le four soit doté d'un voyant lumineux qui permet de constater rapidement le niveau de scyanure qu'il dégage n'a toujours pas eu de suite. Et le département de mécanique est situé à l'étage sous la cafétéria...

Toujours en mécanique, le nombre d'étudiants par groupe en atelier ne permet pas de respecter les normes relativement à l'apprentissage du fonctionnement de certains appareils, si bien que les professeurs ont modifié le nombre d'étudiants en théorie pour pouvoir atteindre à des petits groupes en atelier.

### Les appareils protecteurs

La CSN recommande à tous les syndicats que le port des appareils protecteurs soit toujours une mesure temporaire; que ces appareils soient de la meilleure qualité, qu'ils soient fournis gratuitement et selon le choix des travailleurs (clause-type). Des collèges ne fournissent pas aux professeurs et étudiants de tels appareils, ou alors ceux-ci ne sont pas d'une qualité suffisante ou encore ils sont endommagés et deviennent à leur tour dangereux.

### Les accidents

Tous ont constaté qu'il n'y avait aucune compilation des accidents qui se produisent dans les labs ou ateliers. Peut-être ne sont-ils tout simplement pas déclarés ni compilés, ou sont-ils camouflés parce que les étu-

dants ou même les professeurs se sentent responsables?

Ces quelques points et beaucoup d'autres ont été touchés par les représentants de la vingtaine de collèges qui étaient présents:

- des problèmes d'insonorisation
  - des cafétérias où on sert du gras massivement
  - des bonbonnes d'oxygène et d'hydrogène côte à côte sans identification
  - isolation avec des produits non-identifiés dont la texture ressemble à celle de l'amiante
  - de toits qui coulent
  - de systèmes de chauffage qui comptent sur la chaleur humaine pour le réchauffement
  - on gèle en début de semaine, on crève à la fin de la semaine
  - de piscines où il a trop de chlore et où le chlore se mélange mal
  - de locaux trop petits pour le nombre d'étudiants
  - une ventilation bruyante
  - des cafétérias assourdissantes
- sans oublier le CEGEP à aires ouvertes qu'est le CEGEP du Vieux Montréal et les problèmes nombreux encore vécus par les professeurs et les étudiants.

Les participants sont répartis décidés de faire remplir d'ici le 6 avril par chacun des

départements, le questionnaire CSN élaboré à la suite du congrès spécial — afin d'en savoir davantage sur les conditions dangereuses de leur milieu. Les informations que chacun avait, étaient finalement très limitées, mais la volonté de connaître est maintenant grande!

### Des comités syndicaux de santé et de sécurité au travail

La seule façon de donner des suites à cette session de sensibilisation c'est de s'attacher à connaître le milieu de travail, d'élaborer des revendications pour éliminer le bruit à la source, les problèmes rencontrés et de mobiliser les professeurs, le personnel de soutien, les PNE, les étudiants afin de forcer le collège à corriger de la façon demandée les conditions dangereuses, c'est de former au collège un comité syndical de santé-sécurité.

La très grande majorité des participants ont conclu à la nécessité de former localement un comité inter-syndical d'information et d'action sur la santé et la sécurité.

Une nouvelle session sera convoquée quand les questionnaires seront compilés afin de définir carrément la poursuite de l'action. On se parlera également de la Loi 17.

### École secondaire Notre-Dame-de-Lourdes

## “Que les professeurs enseignent, la direction va diriger”

— le directeur

Accrédité au début du mois de novembre 1980, le syndicat des professeurs de l'école secondaire Notre-Dame de Lourdes convoquait la Corporation de l'école au début du mois de décembre afin de déposer son projet de convention collective. La partie patronale déposa à son tour des contre-propositions sur certains articles mineurs au début du mois de février, contre-propositions qui ne laissent présager rien de bon pour les autres articles de la convention. En effet, sur l'article des congés pour activités syndicales par exemple, les seuls congés possibles doivent être remoursés par le syndicat et font l'objet d'une série de conditions (ne porte pas préjudice à sa charge, ne nuise pas à la bonne marche de l'institution, pas plus de deux jours consécutifs, pas plus d'un représentant à la fois, pas plus de 5 jours pour le même officier, pas plus de dix jours pour l'ensemble du syndicat) si bien qu'on peut dire qu'il n'y aura pas de congé pour activités syndicales. Dernièrement la partie patronale

a déposé les articles concernant la participation des professeurs à la vie de l'école. Aussi bien dire que cette participation est nulle puisque le super comité (conseil d'école) qui englobe le CRT et la CP n'est que consultatif et consulté selon le bon vouloir du directeur de l'école. Quant à l'animation pédagogique et étudiante, le directeur choisit lui-même les professeurs qui vont l'assister dans ces tâches, sans consultation aucune. Comme il fut dit à la table des négociations par le porte-parole patronal: “Que les professeurs enseignent et la direction, elle, va diriger!”

Après trois rencontres de négociation, on peut déjà se rendre compte que cette négociation sera très difficile et qu'en plus d'y négocier des conditions matérielles de travail, un des enjeux importants sera la place et le rôle que les professeurs veulent occuper dans leur école. D'ailleurs, c'est bien à ces professeurs que l'école doit sa renommée.

# Le CCGN, qu'en est-il ?

## LE COMITÉ INTERFÉDÉRATIONS

Il a été formé à la suite de la nécessité de réunir les fédérations à l'occasion d'actions données. Bien peu de moyens furent mis à sa disposition en regard des nombreux objectifs qu'on lui avait fixés. Bien que confirmé dans son existence par les congrès de la CSN, les fédérations jusqu'à ce jour ont toujours été les seules à participer à son financement... Les tâches que le Comité interfédérations a accomplies ont cependant été nombreuses; qu'il suffise de rappeler la lutte à la loi C-73, toute la recherche préliminaire et toute la rédaction des premiers textes sur le droit au travail. À compter de 1976, le Comité interfédérations a été supporté, plus clairement, financièrement par toutes les fédérations, s'est donné un coordonnateur à demi-temps d'abord et à temps complet ensuite et s'est fixé de nombreux objectifs qu'on peut résumer ainsi: la coordination entre les fédérations de l'application des politiques décidées par la CSN, la participation à l'application des politiques qui touchent particulièrement les fédérations de même que la mise en commun de certains services comme par exemple la rédaction de résumés de jurisprudence.

## LE CCNSP

Le comité de coordination des négociations dans le secteur public et parapublic existait de façon parallèle et il est évident

que pendant les périodes de négociation du secteur public, la participation des fédérations du secteur public au Comité interfédérations connaissait des baisses sensibles. D'autre part le CCNSP, de par sa fonction de coordination des négociations, était défrayé à même le Fonds de défense professionnelle depuis 1976, était doté de services beaucoup plus importants que le Comité interfédérations, faisait des recherches, élaborait des politiques qui étaient axées principalement sur le secteur public et souvent ne prenait pas en compte suffisamment toute la dimension du secteur privé.

Le CCNSP est un comité dont la permanence n'était pas acquise au sens où c'est un regroupement volontaire et au sens où lors des deux derniers fronts communs, — pendant la période qui a suivi les règlements, — il y a eu un temps mort plus ou moins long où les fédérations ont cessé de mettre en commun leurs travaux. Avant le dernier congrès de la CSN, lors de l'élaboration des budgets, une démarche parallèle et convergente avait été suivie et au Comité interfédérations et au CCNSP: au Comité interfédérations on voulait d'une part accroître les moyens du comité pour accroître son action réelle compte-tenu de la crise, compte-tenu des fermetures, compte-tenu de la difficulté croissante à négocier et à vivre pour les travailleurs; au comité de coordination des négociations du secteur public, il était manifeste cette fois-ci que la permanence devait être assurée et la

recherche de travaux en commun avec le secteur privé devait être amorcée très tôt dans la préparation de la négociation. Si bien que de ces réflexions convergentes est né le projet du comité de coordination des négociations qui a été soumis une première fois au congrès de mai qui a été adopté alors en principe dans le budget et qui est revenu au congrès de novembre 1980, où il s'est vu confirmé.

## LE CCGN

Le Comité de coordination des négociations n'a pas et ne peut avoir une fonction identique à celle du CCNSP. Celui-ci demeurera pour toute la période où les travailleurs du secteur public dans la mesure où ils le choisiront, négocieront à une même table avec le même employeur et de façon coordonnée entre elles. Par ailleurs, le comité de coordination des négociations (CCGN) dans la phase préliminaire à la négociation du secteur public pourra, en tenant compte de l'ensemble de la Centrale, élaborer des projets de politiques qui cette fois-ci ne toucheront plus qu'un seul secteur, mais l'ensemble des secteurs de la CSN. Prenons pour exemple la question de la politique salariale et de l'indexation. À la CSN, depuis la bataille de 74 de réouverture des conventions collectives et depuis le colloque qui s'était tenu à cette occasion-là entre les 3 grandes centrales syndicales, la politique officielle est une indexation en montant unique qui a subi des varian-

tes, mais qui est cependant demeurée fondamentalement la même. Elle est appliquée dans à peu près tout le secteur privé. Le CCNSP a formulé au cours des différents Fronts communs des politiques qui visaient à réduire les écarts sans utiliser cependant l'indexation à cette fin, sauf en 1976 où la proposition du CCNSP au Front commun prévoyait que, 3/8 de l'indexation serait demandée en % et 5/8 en montant fixe. Ceci pour répondre aux attentes de ceux qui ne voyaient pas quand une réduction des écarts pourrait être réelle au CCNSP, si elle ne touchait que les sommes dues aux fins de l'enrichissement collectif. Nous savons tous cependant, les difficultés vécues à ce chapitre à l'occasion du règlement du dernier Front commun, d'où la nécessité de faire des débats, d'élaborer une politique qui, bien sûr, devrait avoir l'assentiment des membres et qui pour autant pourra connaître des contradictions mais tout de même aura le mérite de soumettre un projet de politiques qui ne tiennent pas compte d'un facteur mais de l'ensemble des facteurs qu'on retrouve dans la CSN.

Le comité de coordination des négociations ne peut pas avoir dans un avenir prévisible la même fonction que le CCNSP parce que les syndicats du secteur public et ceux du secteur privé n'ont pas le même employeur, ne négocient pas en même temps, n'ont même pas dans l'ensemble les mêmes conditions et que rien n'est prévu pour qu'ils négocient ensemble.

## LA CRÉATION DU CCGN — UN PAS DE PLUS!

### RESSOURCES ACCRUES

La coordination générale c'est LA MISE EN COMMUN PAR LES FÉDÉRATIONS D'UNE PART PLUS IMPORTANTE DE LEURS RESSOURCES RESPECTIVES. Cela est fait dans deux opérations budgétaires. En un premier temps, les fédérations sont appelées à multiplier par deux ce qu'elles avaient ensembles réservé au Comité interfédérations au cours de l'exercice 78-80.

Le budget ainsi alloué passe donc de \$136,000. à \$287,300. En un deuxième temps, les quatre fédérations du secteur public réunies au CCNSP sont invitées à permettre que soit versée au fonds destiné à la coordination générale une partie, soit \$146,060. de ce qu'elles reçoivent du FDP pour le fonctionnement du CCNSP. Cette deuxième opération budgétaire exigeait l'accord du Congrès. Il l'a donné en mai dernier.

La coordination générale est donc, sous l'angle budgétaire, un service ayant des ressources dont la provenance est fondamentalement la même que celle des ressources du Comité interfédérations mais dont l'importance, \$433,360. est environ trois fois plus grande.

L'envers concret de cette double opération budgétaire, qui comme nous venons de le voir, n'ajoute rien aux dépenses du Fonds d'administration ou du Fonds de Défense Professionnelle de la CSN, c'est la constitution d'UNE ÉQUIPE TECHNIQUE PLUS IMPORTANTE ET MOINS DÉMUNIE que celle du Comité interfédérations.

Un peu plus importante, l'équipe technique de la coordination générale aura aussi de plus grands moyens pour faire de l'information auprès des fédérations et des syndicats, pour prendre à son compte certaines recherches, certains travaux qui ne pourraient être pris en charge par les services généraux de la CSN ou par les services fédéraux.

### L'ORGANISATION DU CGN

Chaque fédération sera représentée au sein de la structure de direction du CGN. Plus précisément, le projet prévoit la mise en place de deux comités de direction: un comité restreint, le Comité de liaison de la coordination, semblable au Comité interfédérations actuel et au Comité de liaison du CCNSP, formé de deux représentants par fédération élus ou désignés à cette fin par l'instance appropriée de chaque fédération, et présidé conjointement par le 1er et le 2e vice-président de la centrale; un comité plus large, le Comité de la Coordination Générale des Négociations (CCGN), semblable au CCNSP, où chaque fédération se trouve représentée par une délégation proportionnelle à sa taille mais d'au moins deux membres.

### LE CCGN RISQUE-T-IL DE DEVENIR UNE INSTANCE PARALLÈLE?

Le projet élaboré par les fédérations situe, c'est certain, la coordi-

nation générale en un lieu stratégiquement important de tous les circuits de décisions susceptibles de toucher le champs de négociations. Cependant, en aucun cas la coordination n'aura UN POUVOIR autre que celui de RECOMMANDER aux différentes instances des politiques relatives à la négociation collective et des programmes d'action en cette matière et de VEILLER À LA COORDINATION DE CE QUE LES INSTANCES APPROPRIÉES AURONT RÉSOLU D'ENTREPRENDRE.

Considérons pour commencer la place qu'occuperait la coordination dans le processus qui conduit la CSN à adopter soit au Conseil soit au Congrès confédéral des positions sur des matières touchant la négociation collective. Il peut s'agir de positions relatives à ce qui dans la législation régit la négociation, soit d'une manière plus permanente comme le fait le Code du travail, la loi sur le régime des négociations dans les secteurs public et para-public, la loi sur les services essentiels, etc. ... Il peut s'agir d'orientations générales destinées à animer les fédérations et les syndicats au moment de l'élaboration de leurs revendications; orientations générales sur les politiques salariales, les régimes de retraite, la sécurité d'emploi, les droits syndicaux, l'organisation du travail, etc. ... Il nous semble que la coordination des négociations devrait se trouver quelque part avant la décision du Conseil ou du Congrès, veillant à l'élaboration du dossier et à la préparation de recommandations, quelque part après la décision, travaillant à en coordonner l'application. Même si elle ne fait que recommander à un bout du processus et exécuter à l'autre, la coordination générale des négociations a besoin d'être la plus représentative possible.

L'élargissement de la représentation des fédérations au Comité de coordination générale des négociations se situe dans la ligne de cette préoccupation. Une chose est certaine: l'enracinement à la base d'une politique adoptée par un Conseil ou un Congrès confédéral se joue dans l'avant et dans l'après. N'est-il pas vrai que des politiques adoptées même unanimement au Conseil ou au Congrès confédéral sont restées en l'air faute d'une reprise en charge par les organismes responsables de la négociation.

Considérons, à l'autre extrémité, la place qu'occuperait la coordination dans le processus qui conduit un syndicat local à prendre ses décisions relativement à son cahier de revendications, au choix de ses moyens de pressions, à l'établissement de ses alliances... Disons tout de suite que c'est seulement avec l'accord de sa fédération sinon toujours à travers elle que la coordination se trouvera en contact avec une unité locale.

En fait, pour l'essentiel, l'intervention de la Coordination générale auprès d'un syndicat local se préparant à négocier en sera une d'information et le plus souvent cette information empruntera les canaux de sa fédération. Il s'agira d'informations sur le contexte économique général, la situation économique dans son secteur, l'identification du

réseau dont l'entreprise où il est implanté fait partie, l'état des "modèles de conditions de travail" susceptibles de peser positivement ou négativement sur l'issue de sa négociation, les liens intersyndicaux qu'il aurait intérêt à nouer pour augmenter ses chances de succès, etc. ... Il s'agira aussi d'informations sur les politiques de négociations qu'ensemble les fédérations auront résolu d'adopter et sur la manière de les traduire dans son cahier de revendications. Le projet de coordination ne met pas plus en danger l'autonomie des syndicats locaux que le pouvoir des instances fédérales ou confédérales.

### POUR MIEUX LIER LA NÉGOCIATION ET L'ACTION

Au fond le développement d'un rapport de force mieux proportionné à nos objectifs de négociation, c'est le sens même de tout le projet de coordination. Ce projet devrait donc viser à établir une liaison plus étroite des fédérations avec tous ceux qui dans la centrale ont le mandat de coordonner et d'appuyer les luttes entreprises: les conseils centraux et le service des grèves. Aussi le projet prévoit-il associer le directeur des grèves aux travaux du Comité de coordination ainsi qu'à l'équipe de travail de la Coordination générale des négociations.

Quant aux conseils centraux, ils ont pour mission d'organiser, dans les régions, l'appui aux luttes qui se mènent et l'élargissement des solidarités. Il faut donc assurer un lien étroit entre eux et la coordination des négociations.

### UN MANDAT CLAIR À PARTIR D'UNE CONSULTATION LARGE

Pourtant, il nous semble qu'il faudra mettre en discussion dans la centrale, les objectifs, le mandat cadre, l'orientation de la coordination générale.

S'il est vrai que les représentants des fédérations implantées dans le secteur privé de l'économie pousse avec la force au dépassement de ce qui s'est fait jusqu'ici en matière de coordination de nos activités de négociation, il est vrai aussi que les fédérations principalement implantées dans le secteur public ont à cet égard une certaine méfiance.

Il faudra prendre le temps d'explicitier ce qui semble rendre aujourd'hui plus qu'hier nécessaire aux yeux de beaucoup une coordination plus forte. Il faudra aussi prendre le temps de s'orienter à ce qui semble animer ceux qui s'y opposent.

C'est en tout cas, l'intention des fédérations réunies au Comité interfédérations de ne définir l'orientation et la programmation des travaux de la Coordination générale qu'à la suite d'une large consultation dans l'ensemble du mouvement. C'est à cela que selon elles, la Coordination générale devrait s'appliquer dès le lendemain de ce congrès.

## Les universités:

# INSTITUTIONS DE HAUT SAVOIR OU BASTION D'ANTISYNDICALISME?

**En conférence de presse, le 11 février dernier, les chargés de cours de 3 des 4 universités montréalaises — regroupant au total quelque 2500 membres — ont dénoncé l'anti-syndicalisme révoltant de leur employeur respectif: l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université Concordia.**

**Voici l'essentiel de leurs propos.**



Il serait sûrement beaucoup trop long de raconter dans tous leurs détails les multiples manifestations de l'anti-syndicalisme que les chargés de cours subissent depuis plusieurs années. Nous nous contenterons surtout de commenter la plus récente, et probablement aussi la plus grotesque, c'est-à-dire la requête de l'Université de Montréal visant à faire annuler le vote au scrutin secret dont le dépouillement, le 16 janvier dernier, accordait 609 votes au syndicat contre 285.

Ce scrutin, tenu par courrier entre le 24 novembre et le 16 janvier, avait pour but de vérifier si la majorité des chargés de cours de l'U de M désiraient être représentés par un syndicat pour négocier l'amélioration de

leurs conditions de travail. Les résultats en sont on ne peut plus clairs: la très grande majorité de ceux qui ont exercé leur droit de vote ont répondu oui, et même si tous ceux qui ne l'ont pas exercé avaient répondu non, le syndicat jouirait quand même de l'appui de la majorité absolue des 1,200 chargés de cours.

### La contestation

Or, l'Université conteste aujourd'hui la valeur de ces résultats sous prétexte que le président du scrutin, l'agent d'accréditation Claude Malo, avec l'accord du commissaire du travail au dossier, a transmis au syndicat la liste des personnes qui avaient exercé leur droit de vote à une date donnée. C'est

ce qui a permis au syndicat de rappeler à ceux qui n'avaient pas encore voté qu'ils étaient tenus de le faire par l'article 38 du code du travail.

L'Université de Montréal serait-elle contre le fait que le plus grand nombre possible de ses employés expriment leur volonté?

### Un précédent

Il faut savoir de plus que lorsqu'un vote d'allégeance syndicale est tenu dans des conditions habituelles, c'est-à-dire dans un local où les votants se rendent eux-mêmes marquer et déposer leur bulletin, c'est à la minute même que les représentants du syndicat et de l'employeur connaissent la liste de ceux qui ont et n'ont pas voté. Jamais un employeur n'a encore contesté pour cela les résultats d'un de ces scrutins tenus dans ces conditions.

L'Université de Montréal serait-elle encore plus anti-syndicale que William Caine et Donat Bazinet?...

### Le comble de la mauvaise foi

La mauvaise foi de l'institution du Mont-Royal est d'autant plus inquiétante que son directeur du personnel, M. Normand Cinqmars, est un ancien commissaire du travail! Il ne peut certainement pas ignorer que l'esprit et la lettre du code du travail — qu'il avait la responsabilité de faire respecter il n'y a pas si longtemps — visent à favoriser, et même à obliger l'expression de la volonté de tous les salariés.

Mais l'Université de Montréal serait-elle au-dessus des lois votées par l'Assemblée nationale?...

En vérité, l'Université de Montréal sait très bien que le président du scrutin Claude Malo n'a fait que son boulot normal en prenant les moyens nécessaires pour que le plus grand nombre possible de personnes exercent leur droit de vote.

Le fond de la question, c'est que l'Université de Montréal, comme l'Université Concordia, comme l'Université du Québec, n'accepte pas que ses salariés exercent leur

droit d'association. Tout comme William Caine, Donat Bazinet et tous leurs semblables...

Et comme tous ceux-là, nos vénérables institutions de haut savoir — dont on pourrait s'attendre au moins à ce qu'elles mettent moins de fanatisme et de mépris dans leur obsession anti-syndicale — n'ont qu'un seul but: décourager leurs employés par tous les moyens, même au prix de se couvrir de ridicule.

### Concordia

C'est ce qu'est en train de faire également l'Université Concordia: même si la question du "statut de salarié" au sens du code du travail a déjà été tranchée à deux reprises (dans les cas de l'U de M et de l'UQAM), cette université a eu l'audace de le contester à nouveau devant le commissaire du travail. Et lorsqu'elle se permet d'appeler de la décision de celui-ci en Cour supérieure, décision qui confirme évidemment les deux précédentes, cela devient clairement du culot. Farfelue ou pas, toute procédure juridique ayant pour effet de retarder la reconnaissance officielle du syndicat leur apparaît justifiée.

### Que fera le Ministre?

Il est temps que de telles attitudes archaïques et rétrogrades disparaissent, même et surtout chez ceux qui sont bardés du prestige de leurs diplômes, ces supposés gages de leur intelligence...

En ce sens, des représentants du SCCUM ont rencontré vendredi dernier le ministre de l'éducation Camille Laurin. Il nous apparaît en effet que seule une intervention des plus hautes autorités peut faire entendre raison aux directions universitaires et leur faire comprendre que de tels agissements, particulièrement de leur part, sont tout à fait révoltants.

Nous saurons bientôt si nos universités sont au moins respectueuses du gouvernement, des lois qui les régissent et des principes démocratiques de notre société.

**S'ORGANISER**

**DE ♀ EN ♀**



## 8 MARS: JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES!

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, quatre organisations syndicales, la CSN, la CEQ, la FQII et le SPGQ, en étroite collaboration avec des groupes autonomes de femmes et d'autres groupes qui défendent les droits des femmes, participent à l'élaboration et à la célébration de cette journée.

Sous le thème de la "NÉCESSITÉ DE S'ORGANISER" et du slogan "S'ORGANISER DE ♀ EN ♀", partout au Québec, les femmes célèbrent le 8 mars.

S'organiser de plus en plus pour obtenir...

- le droit des femmes au travail
- le droit des femmes à la santé
- le droit des femmes à la maternité libre et consentie

- des garderies
  - le droit des femmes à la syndicalisation
- S'organiser de plus en plus pour lutter contre...

- la violence sexuelle
- la pornographie
- le sexisme

- S'organiser de plus en plus
- en syndicats
  - en comités de femmes
  - en centre de santé
  - en collectifs
- S'organiser de plus en plus
- pour consolider les acquis des femmes
  - vaincre l'oppression
  - changer le monde

Comme l'an dernier, il y aura célébration du 8 MARS à Montréal

(midi-minuit d'activités multiples: théâtre, film, vidéo, débats, arts visuels, musique, etc.) au Pavillon Judith Jasmin de l'UQAM et auront lieu également des célébrations dans la très grande majorité des régions où la CSN est présente.

L'invitation est lancée à toutes les femmes, aux travailleuses dans les usines, dans les écoles, dans les restaurants, dans les magasins, dans les bureaux, les hôpitaux, aux ménagères, aux étudiantes et particulièrement à celles qui sont isolées, à celles qui ne font pas partie d'aucun mouvement organisé, à participer aux activités du 8 MARS.

Pour informations supplémentaires: 286-2109.